



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 août 2014
Français
Original : anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

À l'issue de consultations, les membres du Conseil de sécurité sont convenus de modifier la période fixée au paragraphe 6 de la résolution 2046 (2012) pour la présentation de rapports au Conseil, qu'ils avaient déjà modifiée dans une note du Président du Conseil de sécurité (S/2013/657), et de la porter à trois mois.

